



12 02 2019

[DOSSIER] L'ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEUR (ITE), POURQUOI LA PRÉFÉRER ?

Le bon sens a du sens... En suivant un raisonnement logique, l'équation est la suivante : une isolation performante réduit les déperditions thermiques, ce qui réduit les besoins en chauffage, ce qui implique de moins chauffer et donc, permet de réaliser des économies !

Jusque-là, c'est un fait avéré : isoler efficacement sa maison permet de réaliser des économies de chauffage !

" Mais alors pourquoi préférer une isolation par l'extérieur plutôt que par l'intérieur ? "

Tout d'abord parce que l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) permet de protéger efficacement l'habitat des variations climatiques. Et puis aussi parce qu'elle est plus logique et performante que l'isolation intérieure. Elle permet notamment d'améliorer le confort des habitants tout en réduisant leurs besoins en chauffage ; apporte un embellissement de l'enveloppe de la construction ; sans oublier qu'un chantier d'isolation par l'extérieur ne présente aucune nuisance notable et ne trouble pas la vie à l'intérieur de la demeure.

" Sceptique ? Allez, on vous donne toutes les clés pour bien la comprendre ! "

L'ITE comment cela isole ?

Avec l'ITE, l'inertie thermique des murs récupère les apports solaires en hiver et limite les entrées solaires en été. Ainsi, les sensations de paroi froide, d'humidité ou de condensation interne sont évitées lors des mois les plus froids. Tout comme sont évitées des températures trop élevées à l'intérieur d'un habitat, lors de fortes chaleurs. L'ITE évite ainsi le gaspillage d'énergie en limitant les besoins en climatisation, plus énergivores encore que le chauffage.

L'ITE, comment cela se pose ?

Il est prouvé que les murs sont la 2^{ème} source de déperdition de chaleur de la maison, derrière les combles et la toiture, représentant en moyenne 25 % des pertes calorifiques totales. La composition

du mur est la variable la plus importante, la brique étant par exemple un mauvais isolant. Voici donc un intérêt majeur pour isoler les parois de la maison et mettre l'ensemble du bâtiment à l'abri des intempéries, des variations de température et/ou des infiltrations.

L'isolation thermique par l'extérieur est réalisée par la pose d'un isolant, le plus souvent des plaques de PSE (polystyrène expansé) qui sont collées ou calées/chevillées mécaniquement par des chevilles à rosace sur l'ensemble des murs extérieurs.

Ensuite, cet isolant est recouvert d'une première couche d'enduit de base, sur laquelle une armature en trame de verre est marouflée afin de renforcer la solidité des enduits.

Une seconde couche d'enduit est ensuite appliquée.

Puis, une couche d'impression/régulateur de fond et un enduit de finition.

L'ensemble de ces opérations permettront d'assurer l'étanchéité à la pluie, de supprimer les ponts thermiques et d'effectuer simultanément une isolation et un ravalement des façades.

Il existe également un système tout en un (**Systeme ECAP[®]**) qui simplifie le scénario des opérations puisque ce sont des plaques semi-finies. Ces plaques sont livrées avec leur couche de sous-enduit et permettent de s'affranchir des opérations du ragréage initial, de pose et de marouflage de l'armature de fibres de verre. Le chantier est plus bref et l'isolation tout aussi efficace !

" L'aptitude de l'isolant extérieur, faites le choix ACERMI "

L'isolant doit être choisi en fonction de sa résistance thermique que l'on nomme « R ». La capacité d'isolation d'un isolant va dépendre à la fois de l'épaisseur et de la conductivité thermique du produit. Plus R est élevée, plus le produit est isolant.

« R » caractérise donc la capacité de l'isolant à s'opposer au passage de la chaleur, en hiver comme en été. Plus R est élevé, plus les transferts de chaleur sont limités.

Pour vous assurer cette capacité d'isolation, il suffit de vérifier auprès de votre artisan que l'isolant choisi dispose d'un certificat ACERMI (Association pour la Certification des Matériaux Isolants). Les contrôles ACERMI apportent l'assurance que le produit certifié possède les caractéristiques annoncées sur l'étiquette. Si c'est le cas, vous bénéficierez non seulement d'une excellente isolation mais également des aides de l'état !

" Et le CITE, justement, où en est-on ? "

En 2019, les travaux d'isolation thermique des parois dites opaques sont reconduits dans la liste des travaux éligibles au crédit d'impôt prévu par le projet de Loi de Finance. L'isolation des murs, aussi bien à l'intérieur (ITI) qu'à l'extérieur (ITE), fait donc partie des travaux éligibles au crédit d'impôt mais ne s'applique que dans le cadre d'une rénovation.

Il faut également savoir que le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique ou « CITE » est ouvert à toutes personnes imposables qui résident en métropole.

Le montant de ce crédit d'impôt est de l'ordre de 30 % de la base éligible des dépenses, pour tous les types de travaux inclus dans ce dispositif. Par exemple, le coût du matériel et celui de la main d'œuvre entrent dans la base de calcul du crédit d'impôt. Cependant, des plafonds spéciaux s'appliquent pour l'isolation des murs : Isolation des murs par l'extérieur : maximum 150 € par m² de paroi isolée. De plus, pour que les travaux ouvrent droit au crédit d'impôt, la résistance thermique (R) de l'isolant doit être supérieure ou égale à 3,70 m².K/W... on en revient à l'intérêt de vérifier la certification ACERMI du produit !

D'autres critères viennent cadrer l'attribution du CITE... le crédit d'impôt est accordé pour un logement d'habitation principal, et non secondaire, construit depuis plus de deux ans. Les travaux de **rénovation énergétique** doivent être effectués par une entreprise qualifiée RGE.

Fort de ces informations, il est bon de rappeler qu'un mur non isolé, subissant de fortes agressions thermiques, va à terme se fragiliser. Il va sans dire que l'ITE assurera et renforcera donc la pérennité du bâtiment.

" Faire le choix de l'ITE c'est opter pour un confort de vie en raison d'une rénovation silencieuse, d'un gain de place et d'une valorisation du bâti ! "

Ce confort est assuré pendant les travaux de rénovation, car l'ITE. ne nécessite aucune intervention

intérieure et donc aucun désagrément pour les occupants du site. Les travaux peuvent donc avoir lieu en présence des habitants qui ne seront pas incommodés.

De plus, contrairement à une isolation intérieure pouvant réduire jusqu'à 7 % la surface habitable, l'ITE conserve intactes les dimensions des surfaces habitables. S'établissant à l'extérieur des pièces, elle valorise l'espace intérieur en préservant la surface habitable au maximum. Elle évite également de repenser totalement la décoration des pièces de la maison puisqu'aucune modification intérieure n'est à prévoir.

" L'ITE ne fait pas que protéger, elle embellit ! "

Un embellissement extrêmement varié, proposant une pluralité de choix de finitions esthétiques : lisses ou structurées, différents types de bardages permettent de jouer avec tous les matériaux, de toutes les couleurs et de toutes les textures. Du plus traditionnel au plus moderne, l'ITE offre une grande variété d'aspects et autorise une très grande liberté architecturale.